

Archives

La mémoire des siècles

Line Ouellet

Number 27, Spring 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18405ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ouellet, L. (1985). Archives : la mémoire des siècles. *Continuité*, (27), 42–43.

POUR 2000 FEUILLES D'OR

En fait, l'incendie de décembre 1922 n'a pas détruit intégralement le décor ancien de la basilique. Il en subsiste encore un témoin important: le tabernacle de la chapelle Sainte-Famille, sculpté par Thomas Baillairgé entre 1825 et 1827 et installé le 13 mars 1828. Cette oeuvre ne fut sauvée des flammes que parce qu'elle avait été remise de façon temporaire dans la sacristie pour permettre l'installation de la traditionnelle crèche de Noël.

Ce tabernacle, avec son couronnement finement ouvragé et le Bon Pasteur ornant la mons-

ainsi qu'il apparaît sur une photographie prise lors des funérailles du cardinal Louis-Nazaire Bégin, décédé le 18 juillet 1925.

Parallèlement à l'exécution des autels de la Sainte-Famille et de Sainte-Anne (ce dernier, détruit en 1922), tous deux dorés par les Augustines de l'Hôpital-Général, Thomas Baillairgé fut le maître-d'oeuvre des premiers grands travaux de «rafraîchisse-

Funérailles du cardinal Louis-Nazaire Bégin dans la Basilique en 1925. On utilisa alors comme maître-autel un témoin important de l'incendie de 1922: l'autel de la Sainte-Famille. (photo: ANQ)



trance, demeure un bel exemple de sculpture religieuse québécoise. L'unité du décor est cependant rompue par une troisième prédelle, d'un style différent, ajouté au cours du XIX^e siècle pour surhausser l'ensemble. Cette oeuvre de Baillairgé fit sans doute école car on en retrouve des copies plus ou moins fidèles, notamment à l'église de Charlesbourg et à celle de Grondines¹. À la basilique de Québec, l'autel de la Sainte-Famille servit même de maître-autel provisoire pendant la restauration de l'édifice,

ment» de la dorure du décor intérieur de l'ancienne église Notre-Dame de Québec. En 1826, la fabrique résolut de faire dorer les retables de la nef et des chapelles latérales et, à partir d'un devis soumis par Baillairgé, fit venir d'Angleterre 3500 livrets de feuilles d'or, dont près de 2000 furent employés pour ces ouvrages. ■

1) Nous tenons à remercier ici le professeur John R. Porter, de l'Université Laval, pour les informations qu'il nous a communiquées concernant l'autel de la Sainte-Famille.

D.M. et C.P.

Archives: LA MÉMOIRE DES SIÈCLES

Parchemins, reçus ou *micro-chips*, tout est archives. Mais comment s'y retrouver?

Archives: ce mot évoque, pour la plupart, de vieux manuscrits jaunis et poussiéreux. Et pourtant... Depuis l'adoption de la Loi sur les archives (Loi 3) en décembre 1983, elles sont définies comme: «l'ensemble des documents, quelle que soit la date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale».

Ainsi des piles de dossiers sur votre bureau jusqu'aux disquettes sur lesquelles l'information est emmagasinée, tout cela porte le nom d'archives et possède une valeur qui se transforme avec le temps. Faut-il pour cela tout conserver? Au contraire, selon M. Carol Couture, directeur du service des archives de l'Université de Montréal, il n'y a que 5 à 10% des documents produits qui acquièrent une valeur scientifique.

LES ARCHIVES DÉPOUSSIÉRÉES

Ce jugement s'appuie sur la théorie dite des «trois âges»¹ qui répartit les documents produits selon leur fréquence d'utilisation: les documents «actifs», «semi-actifs» et «inactifs». À



chaque étape, l'archiviste sélectionne, élimine, afin de conserver l'essentiel, et travaille en collaboration avec les utilisateurs de ces documents, soit les administrateurs, les juristes et les historiens.

Mais d'où vient la conception selon laquelle les archives incluent également les documents que l'on utilise couramment? Selon M. Couture, elle est issue d'une synthèse de la méthode américaine qui distingue la gestion des documents actifs et semi-actifs, faite par des *records managers*, de celle des documents inactifs dont les archivistes ont la charge. Alors qu'aux États-Unis, il s'agit de deux champs d'action différents mais complémentaires, au Québec, la Loi sur les archives

traite comme un tout la gestion de documents actifs et semi-actifs et celle des documents inactifs.

Soulignons qu'initialement le projet de Loi 3 ne reflétait pas cette conception des archives. Ce n'est qu'à la suite de diverses pressions du milieu archivistique que ce projet est modifié et qu'on y ajoute, entre autres, la définition d'archives citée plus haut.

Concrètement, la Loi 3 oblige les ministères ainsi que les organismes municipaux, scolaires et de santé, à produire et à tenir à jour un calendrier de conservation de leurs documents. Celui-ci constitue «*l'instrument de travail qui détermine le cheminement et le traitement des documents depuis leur création jusqu'à leur élimination ou leur versement aux archives historiques*»².

Ainsi, le traitement des documents règle le problème de l'espace d'entreposage qui ennuiait tant les administrations, et permet d'éliminer les documents de façon graduelle. Le repérage de l'information s'en trouve grandement accéléré et l'on parvient aussi à éviter toute perte de documents dont la valeur légale ou scientifique exige une conservation permanente³.

Ce sont les Archives nationales du Québec qui doivent élaborer la politique de gestion et le calendrier de conservation à l'intention des ministères et des organismes gouvernementaux. Théoriquement, ce calendrier devrait être approuvé par le ministère des Affaires culturelles avant le 1^{er} juin 1985. Devant l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir, il est possible que l'échéance soit retardée, d'autant plus que le 1^{er} juillet 1986 marque la date limite pour les 4000 organismes publics touchés par la Loi 65 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, adoptée le 22 juin 1982.

L'entrée des «Archives de la province», situées au Musée du Québec de 1932 à 1979.
(photo: Coll. Initiale, ANQ)

LE RÊVE DES CHERCHEURS?

La Loi 65 oblige ces institutions à rendre accessibles leurs documents et donc, indirectement, à les repérer et à les classer. En cela, les objectifs de la Loi 3 rencontrent les moyens à prendre pour mettre en pratique la Loi 65.

Ces deux mesures législatives entraînent en ce moment une révision profonde de l'archivistique dans le domaine public. Plutôt que de recevoir irrégulièrement des camions de documents plus ou moins bien classés, provenant d'un ministère qui fait le «grand ménage» (par suite d'un manque d'espace), les Archives nationales auront maintenant plus de chance d'obtenir les documents inactifs dont la valeur légale ou scientifique justifie la conservation.

Par ailleurs, la Loi 3 encourage la création de services d'archives privées qui pourront être

agréés afin de recueillir les fonds d'archives régionaux.

Généalogistes, historiens et chercheurs de tous genres se réjouissent sans doute déjà de l'avènement d'un réseau structuré d'informations complètes et facilement repérables. Il ne faut cependant pas rêver. Il s'agit d'un grand pas, certes, mais la production et la gestion de ces documents seront pour longtemps encore confiées à des humains, ce qui fait dire à M. Carol Couture qu'il y aura toujours des découvertes insoupçonnées et des déceptions amères pour les chercheurs. Malgré les lois et la rationalisation qu'elles imposent, la subjectivité demeure, pour le grand bien des chercheurs! ■

1-2-3) Carol Couture et Jean-Yves Rousseau, *Les archives au XX^e siècle. Une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*. Montréal, Université de Montréal, 1982, 491p.

Line Ouellet

Historienne et rédactrice adjointe au magazine Continuité.



MUSÉES



MUSÉES

est une publication trimestrielle de la Société des musées québécois.

MUSÉES

présente des articles de fond sur les événements et les débats de l'actualité muséologique.

MUSÉES

renseigne sur les expositions qui se déroulent dans les musées et centres d'exposition, sur les récentes publications, sur les programmes de formation, et sur les activités des divers intervenants...

MUSÉES

est une source d'information essentielle pour toute personne qui s'intéresse au patrimoine et à la vie culturelle.

MUSÉES

Paraît quatre fois par année.

Pour s'abonner, prière de faire parvenir un chèque ou mandat-poste de 10\$ à :

La Société des musées québécois

C.P. 758, Succursale C
Montréal, QC
H2L 4L6

Tél. : (514) 282-3390